



## Indemnisation suite à un accident non-responsable

Par jo06, le 03/04/2009 à 18:17

Bonsoir, Ma fille (second conducteur dans mon contrat), a percuté un autre véhicule qui avait grillé un STOP, (ça s'est passé en Italie, avec un Italien), pas de blessés, le constat a été fait en bonne et due forme, l'autre conducteur ayant reconnu sa responsabilité. Cependant, l'expert mandaté par mon assurance estime mes dégâts à +2600€, et la valeur de mon véhicule à 1700€, et bien entendu "économiquement irréparable". J'aimerais savoir dans quelle mesure et par quelles voies, je peux contester et obtenir réparation, je précise que ma voiture était en excellent état malgré ses 17ans, régulièrement entretenue, carnet d'entretien et factures à l'appui, (la dernière d'il y a 3 mois pour 600€), de plus, elle a pour moi une valeur sentimentale particulière. Les articles du code de la route ne stipulent rien à ce sujet, ou en tout cas, ne sont pas très clairs, en effet qu'est-ce que "une indemnité en perte totale" ? J'ai aussi entendu dire qu'il existe une indemnisation, par l'assurance, pour la période d'immobilisation du véhicule, pouvez-vous me confirmer cette info, et m'en donner le montant journalier ? Je vous remercie d'avance pour toutes vos réponses. Cordialement. Jo